
MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
Master - Mention Islamologie

Règlement des études et modalités d'évaluation des étudiants
Année universitaire 2016-17

Dispositions générales

III-1 INSCRIPTION

L'inscription est de droit pour les titulaires d'une licence du domaine droit, économie, gestion. Une commission sélectionne les candidatures des titulaires d'une licence d'un autre domaine pour le M1 et l'ensemble des candidatures pour le M2 après examen des dossiers dans la limite des places disponibles.

Outre les pièces administratives, le dossier doit comporter une lettre de motivation indiquant les objectifs du candidat, un curriculum vitae, un compte-rendu des études antérieures et des résultats obtenus (justificatifs joints) durant l'ensemble des années passées dans des établissements universitaires ou de formation supérieure et, le cas échéant, un exposé de l'expérience acquise dans l'exercice d'une profession juridique. La commission d'admission se réserve la possibilité de convoquer le candidat, sur place ou par téléphone, quand elle estime un entretien nécessaire.

Les candidatures s'effectuent via l'interface électronique accessible depuis le site internet de la Faculté de droit. Les dossiers doivent être envoyés dûment complétés par les candidats avant la date indiquée pour chaque année. Tout dossier tardif est considéré comme irrecevable.

L'attention des candidats étrangers est tout particulièrement attirée sur le fait qu'une parfaite maîtrise (orale et écrite) de la langue française est requise pour être en mesure de suivre les enseignements avec profit.

III.2 -

Master 1

Semestre 1 (30 crédits)

Le semestre 1 est constitué des unités d'enseignements suivantes :

UE 1 –	Langues et méthodologie	(3 ECTS – coef 1)
UE 2 -	Droit des religions et laïcité	(6 ECTS – coef 3)
UE 3 -	Histoire de l'islam	(6 ECTS – coef 3)
UE 4 -	Gestion publique et sociologie du fait musulman contemporain	(6 ECTS – coef 3)

UE 5–	Approche comparée des religions	(6 ECTS – coef 2)
UE 6 –	UE libre	(3 ECTS – coef 1)

Les UE 2 à 5 font l'objet d'un examen écrit de durée de 2h.

L'enseignement de langues (UE 1) fait l'objet d'un contrôle continu selon les modalités fixées par l'UFR dispensant le cours ou en fonction des accords passés par le responsable de la spécialité et l'enseignant du cours.

L'UE 6 fait l'objet d'un contrôle continu selon les modalités fixées par l'unité de rattachement.

Semestre 2 (30 crédits)

Le semestre 2 est constitué des unités d'enseignement suivantes :

UE 1 –	Langues et méthodologie	(3 ECTS – coef 1)
UE 2 –	Principes et caractères généraux du droit musulman	(6 ECTS – coef. 3)
UE 3 -	Histoire immédiate de l'islam, pluralité dans l'islam	(6 ECTS – coef 3)
UE 4 –	Lecture herméneutique des sources	(6 ECTS – coef 3)
UE 5–	Fondements de l'islam et pratiques rituelles	(6 ECTS – coef. 2)
UE 6 –	UE libre	(3 ECTS – coef. 1)

Les UE 2 à 5 font l'objet d'un examen écrit de durée de 2h.

L'enseignement de langues (UE 1) fait l'objet d'un contrôle continu selon les modalités fixées par l'UFR dispensant le cours ou en fonction des accords passés par le responsable de la spécialité et l'enseignant du cours.

L'UE 6 fait l'objet d'un contrôle continu selon les modalités fixées par l'unité de rattachement.

III-2-1

Master 2 "spécialité Islamologie"

Semestre 3 (30 crédits)

Le semestre 3 est constitué des unités d'enseignements suivantes :

UE 1 –	Langues et méthodologie	(3 ECTS – coef 1)
UE 2 -	Droit des religions en Europe	(6 ECTS – coef 3)
UE 3 –	Droits internes et organisations des religions	(6 ECTS – coef 2)
UE 4 -	Ethique et droit musulman / droit privé des religions	(6 ECTS – coef 2)
UE 5 -	Civilisation arabo-musulmane et méthodologie	(6 ECTS – coef 3)

Les UE 2 à 5 font l'objet d'un examen écrit de durée de 2h.

L'enseignement de langues (UE 1) fait l'objet d'un contrôle continu selon les modalités fixées par l'UFR dispensant le cours ou en fonction des accords passés par le responsable de la spécialité et l'enseignant du cours.

Semestre 4 (30 crédits)

Le semestre 4 est constitué des unités d'enseignement suivantes :

UE 1 Droit musulman : étude de cas (6 ECTS – coef 3)

UE 2 Participation à un projet de recherche (6 ECTS – coef 2)

UE 3 Rédaction et soutenance d'un mémoire (15 ECTS – coef 4)

L'UE 1 donne lieu à un contrôle continu (un rapport écrit - coef 2) et un exposé oral (coef 1).

L'UE 2 est validée par un travail réalisé en accord avec l'enseignant responsable de l'UE.

Le mémoire de recherches (UE 3), de 70 pages environ, annexes non comprises, porte sur une des matières enseignées dans la spécialité. Le sujet est déterminé en accord avec l'un des enseignants-chercheurs membres de l'équipe pédagogique de la spécialité lors d'un entretien organisé avant les congés de décembre, afin de définir la problématique.

L'étudiant doit soumettre un plan à l'enseignant-chercheur qui dirige le mémoire avant la fin du mois de décembre. Le mémoire de recherches est déposé au plus tard le 20 juin auprès de l'administration. La soutenance doit se tenir entre le 20 juin et le 10 juillet, et de manière normale, avant le 14 Juillet.

Sur demande justifiée par l'étudiant, le dépôt du mémoire et la soutenance peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés par le directeur de la spécialité, sur avis du directeur du mémoire, à une date ultérieure à celles indiquées ci-dessus.

Une épreuve de soutenance publique du mémoire de recherches se tient, durant la période prédéfinie, devant un jury présidé par le directeur dudit mémoire assisté d'au moins un enseignant-chercheur, avec la participation éventuelle d'une personne extérieure particulièrement compétente sur le sujet de recherches du candidat.

A – Validation et compensation

La présence aux cours et aux séminaires est obligatoire. Seuls les étudiants assidus sont autorisés à présenter les épreuves du Master 1 et du Master 2, sous le contrôle de l'équipe pédagogique.

Un étudiant n'ayant pas justifié de son absence à plus de deux séances par semestre, quelle que soit la matière, reçoit un avertissement. A la troisième absence constatée au cours du semestre, quelle que soit la matière, il est exclu des examens du semestre.

Les notes se compensent entre elles au sein de chaque unité. Les unités se compensent entre elles par semestre. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20.

Les notes des deux semestres se compensent entre elles.

Lorsqu'un étudiant n'a pas validé tout ou partie du premier semestre, il est autorisé à poursuivre dans le second semestre. Il conserve dans ce cas le bénéfice des UE qu'il a validées, qui sont capitalisables sans limitation de durée dans le temps.

B – Session complémentaire

Il n'est pas organisé de session de rattrapage. En cas d'absence à une épreuve, l'étudiant est déclaré défaillant et ne peut obtenir le Master, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois, en cas d'absence dûment justifiée, une épreuve de remplacement peut être autorisée par le responsable de la formation.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute réinscription est subordonnée à l'autorisation de l'équipe pédagogique.

C- Régime particulier

Les étudiants peuvent être admis à préparer chaque année du diplôme sur deux années. Ils doivent en adresser la demande auprès du responsable de la formation. La demande doit être motivée et accompagnée de toutes les pièces justificatives. Elle doit être faite au moment de l'inscription et, au plus tard, avant la fin du mois d'octobre.

L'organisation de leurs études est arrêtée en accord avec le responsable de la formation, avant la fin du premier semestre.

III-2-2

Master 2: Finance Islamique

Sont autorisés à présenter les épreuves du Master les étudiants qui ont été assidus aux enseignements.

Semestre 1 (30 ECTS)

Le semestre 1 est constitué des unités d'enseignement suivantes :

UE 1 : Introduction à l'Économie islamique (3 ECTS – coef. 2)

Contrôle continu (note de participation, exposés et remise d'un travail écrit)

UE 2: Droit musulman et droit bancaire et financier islamique (3 ECTS – coef. 2)

Contrôle continu (note de participation, exposés et remise d'un travail écrit)

UE 3 : Introduction aux marchés financiers islamiques (3 ECTS – coef. 2)

Contrôle continu (note de participation, exposés et remise d'un travail écrit)

UE 4 : Droit des contrats musulmans et Éthique des affaires (3 ECTS – coef. 2)

Contrôle continu (note de participation, exposés et remise d'un travail écrit)

UE 5 : Les banques islamiques (3 ECTS – coef. 2)

Contrôle continu (note de participation, exposés et remise d'un travail écrit)

UE 6 : Les marchés financiers islamiques (3 ECTS – coef. 2)

Contrôle continu (note de participation, exposés et remise d'un travail écrit)

UE 7: La régulation des banques islamiques (3 ECTS – coef. 2)

Contrôle continu (note de participation, exposés et remise d'un travail écrit)

UE 8: Le management et la gouvernance des Institutions Financière islamique (IFI) (3 ECTS – coef. 2)

Contrôle continu (note de participation, exposés et remise d'un travail écrit)

UE 9: La fiscalité de la Finance Islamique (3 ECTS – coef. 2)

Contrôle continu (note de participation, exposés et remise d'un travail écrit)

UE : Langue (3 ECTS – coef. 2)

L'enseignement de langue donne lieu à une note de contrôle continu.

Semestre 2 (30 ECTS)

Le semestre 2 est constitué des unités d'enseignement suivantes :

UE 1 : Mémoire de recherche (27 ECTS – coef. 6)

Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche portant sur l'une des unités d'enseignement choisies par l'étudiant au premier semestre : la soutenance a lieu entre le 1er juin et le 15 septembre. Le sujet est déterminé en accord avec l'un des enseignants-chercheurs membres de l'équipe pédagogique de la spécialité.

La soutenance a lieu devant un jury composé d'au moins deux enseignants-chercheurs, dont au moins un habilité à diriger des recherches.

UE 2 : Langue (3 ECTS – coef. 1)

L'enseignement de langue donne lieu à une note de contrôle continu.

A- Règles de compensation.

Les notes qui entrent, affectées de leurs coefficients respectifs, dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors que l'étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 dans l'UE.

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Les notes des deux semestres se compensent entre elles.

B- Session de rattrapage et redoublement.

Il n'est pas organisé de session de rattrapage. En cas d'absence à une épreuve, l'étudiant est déclaré défaillant et éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois, en cas d'absence justifiée, une épreuve de remplacement peut être autorisée par le responsable de la formation.

Le redoublement n'est pas de droit. Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation de l'équipe pédagogique.

C- Régime particulier : préparation du diplôme sur deux ans.

Les étudiants peuvent être admis à préparer le diplôme sur deux années. Ils doivent en adresser la demande auprès du Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, qui prend la décision après avis du responsable de la spécialité. La demande doit être motivée et accompagnée de toutes les pièces justificatives. Elle doit être faite au moment de l'inscription et, au plus tard, dans le mois qui suit la rentrée universitaire.

L'organisation de leurs études est arrêtée en accord avec le responsable de la formation.

D- Formation à et par la recherche.

Les étudiants en filière recherche rédigent un mémoire